



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE

N° spécial compte rendu CAP

EDITO

COMPTE RENDU DES CAP LOCALES

du 23 avril 2009

Sommaire :

- compte rendu CAP locales de tableaux d'avancement du 23 avril 2009
- Espace de travail des fonctionnaires
- infos gestion

Comme rappelé dans la note de service du 03 mars 09 les **critères généraux** sont les suivants:

- prise en compte de l'échelon par ordre décroissant
- dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée: total des évolutions de note 2006, 2007 et 2008 par ordre décroissant
- dans un même échelon, en cas d'égalité du total des évolutions de note, départage selon l'ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant.

Les agents inscrits sur une liste complémentaire en 2008 et non nommés au grade supérieur faute d'emplois vacants ainsi que les agents déjà proposés et classés par les TPG en 2008 mais non inscrits sur les tableaux d'avancement 2008 doivent être proposés et classés en priorité pour une inscription sur les tableaux d'avancement 2009 (sous réserve de remplir les conditions statutaires pour l'année 2009).

Tout déclassement d'un agent, d'une année sur l'autre, doit être dûment justifié dans le procès-verbal de la CAP locale.

Le nombre d'emplois à pourvoir est calculé en fonction du nombre total d'emplois autorisé pour le réseau rapporté à l'effectif du département des agents ayant vocation.

CONTACTS

Secrétaire: Alain GUYADER (permanent), tél: 06 32 07 36 03, a.guyader@wanadoo.fr.

Vos nouveaux élus CGT en CAP :

En catégorie C: en AA1 : Karine CARPENTIER (Pont sur Yonne),
en AAP2: Marie Lyse BEURGAUD (Aillant sur Tholon),
en AAP1: Régis HIVERT (Vermenton) et Myriam BONHOMME (Sens Municipale).

En catégorie B: en C2: Nathalie FOURNILLON (Saint Florentin),
en C1 : Sophie NIEWIAROWSKI (Pont sur Yonne) et Bernadette CHANCEL (Chablis)
en CP: Ghislaine TRANCHON (SIP de Sens).

Déclaration des élus CGT lors des 2 CAP locales :

En dehors de toute concertation avec les organisations syndicales, après le groupe de travail du 25 mars, la Direction a élargi le dispositif de « fléchage des fins de carrière » à tous les grades. Ceci se fait au détriment des agents plus jeunes qui auraient dû être nommés au regard de leur ancienneté dans le corps.

Le fléchage décidé par la direction ne fait qu'accentuer le caractère injuste d'une sélection où le critère d'âge prend la place des critères habituellement exposés aux élus locaux comme les compétences et aptitudes professionnelles.

Alors que le ministre parle de volumes importants de contingent de promotion, en fait ceux-ci diminuent pour notre département :

→ Tableau Avancement à CP :

- année 2008 : 10 places pour 23 agents ayant vocation soit 43,47 % ,
- année 2009 : 8 places pour 19 soit 42,11% **globalement -0,37**

→ TA à C1 :

- année 2008 : 5 places pour 11 ayant vocation soit 45,45 % ,
- année 2009 : 5 places pour 13 soit 38,46% **globalement -6,99**

→ TA à AAP1 :

- année 2008 : 9 places pour 23 ayant vocation soit 39,13 % ,
- année 2009 : 11 places pour 29 soit 37,93% **globalement -1,20**

→ TA à AAP2 :

- année 2008 : 4 places pour 4 ayant vocation soit 100% ,
- année 2009 : 6 places pour 8 soit 75% **globalement -25**

Ces chiffres sont éloquentes !

Nous vous rappelons, Madame la Présidente, que la CGT est toujours opposée aux modalités introduites en 2006 suite à la réforme de la notation :

- la déconcentration de gestion qui entraîne une inégalité de traitement en fonction du département
- la notation est le 2^{ème} critère de sélection avant l'ancienneté dans l'échelon. Nous demandons d'ailleurs qu'il devienne le 3^{ème} et dernier critère, comme pour la filière fiscale.

La CGT revendique la suppression des grades non fonctionnels et demande un déroulement de carrière linéaire avec la seule prise en compte de l'ancienneté au sein des catégories.

CAP LOCALE DE CATEGORIE B et C :

Comme indiquée ci-dessus une modification importante et injuste permet à l'administration de mettre les agents de 58 ans et + avant tous les autres .

Tableau d'avancement à C1 :

Selon la note de service peuvent être promus au grade de contrôleur du Trésor public de 1^{ère} classe , les contrôleurs de 2^{ème} classe ayant atteint le 7^{ème} échelon depuis au moins deux ans et qui justifient de cinq années de services en catégorie B.

Les agents seront nommés **au 1 Janvier 2009** .

Pour le département 13 agents remplissaient les conditions pour accéder à C1.
Le nombre d'agents à classer est de 3.68 arrondi à 4 +1 soit un total de **5**.

Comme indiqué plus haut les agents non nommés en 2008 sont inscrits en tête après les agents de 58 ans et +.

L'administration propose donc :

Au titre des agents en fin de carrière « (58 ans et +) :

- 1- Marie Christine GIBIER
- 2- Marie France COMPERAT
- 3- Catherine WEBER

Au titre des autres agents :

- 4- Chantal DUCHESNE (non nommée en 2008)
- 5- Martine DOS SANTOS (non nommée en 2008)

Ces 2 agents classées en 2008 se font donc doubler, c'est vraiment anormal.

Tableau d'avancement à CP :

Selon la note de service peuvent être promus au grade de contrôleur principal du Trésor public , les contrôleurs de 1ère classe ayant atteint le 4^{ème} échelon de leur grade.

Les agents seront nommés **au 31 décembre 2009 .**

Dans le département , 19 agents remplissent les conditions pour accéder à CP, les ratios donnent 6,85 places pour le département, soit 7 places en arrondissant à l'unité, et auxquelles l'administration ajoute 1 soit **8 agents à classer**

L'administration propose donc :

Au titre des agents en fin de carrière « (58 ans et +) :

- 1- Francine LOUAULT

Au titre des autres agents :

- 2- Juliana CHOIZEAU (non nommée en 2008)
- 3- Marie Christine CATTIN VIDAL
- 4- Françoise FARGEAS
- 5- Jean François JOSEPH
- 6- Evelynne PROST
- 7- Françoise LEHUP
- 8- Sophie NIEWIAROWSKI

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement avec la prédominance de la notation, des conditions inacceptables du fait accompli, les élues C.G.T, sans remettre en cause la qualité des agents proposés, ont voté contre les tableaux d'avancement.

CAP LOCALE DE CATEGORIE C :

Tableau d'avancement à AAP2 :

Selon la note de service peuvent être promus au grade d'agent d'administration principal du Trésor public de 2^{ème} classe les agents d'administration du Trésor public de 1^{ère}

classe ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs.

Pour le département 8 agents remplissaient les conditions pour accéder à AAP2.
Le nombre d'agents à classer est de 4,45 arrondi à 5 +1 soit un total de **6** .

Les agents seront nommés **au 1^{er} janvier 2009** .

L'administration a refusé un agent qui a réintégré les services seulement le 19 mars 2008.

Il n'y a pas d'agent de 58 ou + et l'administration propose donc :

- 1- **Denise NOEL**
- 2- **Delphine MARY**
- 3- **Maïté PERRIER**
- 4- **Philippe LECLERCQ**
- 5- **Chantal DESJEUX**
- 6- **Céline ROJOT**

Tableau d'avancement à AAP1 :

Selon la note de service peuvent être promus au grade d'agent d'administration principal du Trésor public de 1^{ère} classe les agents d'administration principaux du Trésor public de 2^{ème} classe ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs.

Pour le département 29 agents remplissaient les conditions pour accéder à AAP1.
Le nombre d'agents à classer est de 9,61 arrondi à 10 +1 soit un total de **11**.

Les agents seront nommés **au 1^{er} janvier 2009** .

L'administration propose donc :

Au titre des agents en fin de carrière « (58 ans et +) :

- 1- **Jean François CARN**
- 2- **Danielle LEBON**
- 3- **Françoise SERVAN**

Au titre des autres agents :

- 4- **Annick CHEVANNE (non nommée en 2008)**
- 5- **Sylvie MOREAU**
- 6- **Aline MAUROUX**
- 7- **Jeannine RIS**
- 8- **Corinne LUBRANO**
- 9- **Dominique AGUILAR**
- 10- **Marylène THOMAS**
- 11 - **Daniel GIRARD**

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement avec la prédominance de la notation, des conditions inacceptables du fait accompli, les élues C.G.T, sans remettre en cause la qualité des agents proposés, ont voté contre les tableaux d'avancement

Commentaires

Ces CAP montrent à nouveau qu'avec ce système de notation, dénoncé par la CGT dès sa présentation, les évolutions de note prennent une place importante dans les sélections, et les différences entre agents s'intensifient avec le cumul des évolutions de note.

Ces principes de sélection ne sont pas acceptables. Ils préfigurent une individualisation des carrières par la mise en concurrence entre les agents.

De plus en 2009, l'administration a privilégié l'âge au détriment du nombre d'années de services.

En matière de notation, nous constatons une nouvelle fois que « la rotation » n'est pas appliquée pour tout le monde et de la même manière.

Les CAP confirment l'importance de la note.

La campagne de notation 2009 a commencé et servira de base aux prochains avancements.

N'hésitez pas à contacter la CGT, ses élus pour mieux connaître vos droits et vos perspectives d'évolutions de carrière.

Les CAP centrales se réuniront le 23 juin pour le TA à C1, le 24 juin pour les TA à AAP1 et à AAP2 et en octobre pour le TA à CP.

Siégeaient pour la CGT :

pour la catégorie B :

Ghislaine TRANCHON, Bernadette CHANCEL, Mireille PAUTRAT, Nathalie FOURNILLON.

pour la catégorie C :

Myriam BONHOMME, Marie Lyse BEURGAUD et Régis HIVERT.

INFOS :

29 avril 2009 : CTPC

13 mai 2009 : CAP contrôleurs : rangs de classement pour le mouvement du 01/09/2009

13 mai 2009 : CAP adjoints techniques : rangs de classement pour le mouvement du 01/09/2009

14 mai 2009 : CAP agents d'administration : rangs de classement pour le mouvement du 01/09/2009

Espace de travail des fonctionnaires : un ministre qui reste à la surface...

Pour Eric WOERTH, les fonctionnaires sont non seulement trop nombreux mais ils prennent trop de place. Une provocation de plus !

En moyenne, chacun d'entre eux occupe une surface de travail de 15 à 18 m². Objectif du ministre du Budget : descendre à 12 m², bien en deçà des recommandations des spécialistes des conditions de travail. Il faut noter au passage qu'à la DGFIP, la charte d'installation fixe la surface par agent entre 9 et 11 m² bien ! Dans les futures structures SIP et DLU, la norme retenue se situe à 10 m²... Alors que des groupes de travail et des réunions techniques sur les conditions de travail se tiennent actuellement à la DGFIP, les personnels apprécieront...

Au total, l'Etat occupe 12 millions de m² de bureaux. Une surface encore excessive, selon Eric Woerth, qui s'est donc fixé un objectif très concret : « D'ici à la fin du quinquennat, nous voulons parvenir à un ratio moyen de 12 m² par fonctionnaire, contre 15 m² dans les administrations centrales et 18 m² en province ».

L'Etat ne fait que suivre l'exemple du privé. Selon une étude, la surface moyenne par salarié en Europe est passée de 12,8 m² à 12,4 m². Problème : pour lutter contre le stress et améliorer la productivité, les experts du bien-être au travail préconisent au contraire l'augmentation de la surface de travail.

... Bref, un ministre qui reste à la surface, sans se soucier des véritables conditions de travail des agents de la DGFIP...

Pour recevoir régulièrement toutes les informations

directement et rapidement par intranet, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner à Alain Guyader à la TG :

NOM

PRENOM

AFFECTATION

accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante: @cp.finances.gouv.fr

les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à

le

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT

Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Signature :